

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° 46_170626

**OBJET : ENFANCE
EDUCATION JEUNESSE**

Approbation des règlements
pour le concours Cosplay et
pour le concours Manga.

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°46_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Monsieur Fabio CHIKHOUNE rapporte :

Soucieuse de développer la créativité de sa jeunesse, la Ville d'Aubagne souhaite organiser un concours de Cosplay et un concours de dessins Manga dans le cadre des animations proposées pendant les vacances scolaires.

Ces concours se tiendront dans les locaux de l'Espace Art et Jeunesse, 170 chemin de Saint Michel, et sont ouverts aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. Ils sont gratuits pour tous les participants et permettront de remporter des lots prévus par les règlements des concours joints en annexe.

Les gagnants seront désignés à l'issue d'un vote, dans les conditions définies par lesdits règlements précisant notamment, les modalités de participation et d'organisation.

Cette délibération propose d'approuver la mise en place du concours Cosplay et du concours dessins Manga dans le cadre des activités proposées pendant les vacances scolaires ainsi que les règlements des concours ci-annexés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de L'Espace Art et Jeunesse est de valoriser la créativité des jeunes,

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la mise en place du concours de Cosplay et du concours de dessins Manga ;

ARTICLE 2 : d'APPROUVER les règlements des concours, joints en annexe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME